

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*sur*

*le postulat du 3 octobre 2019 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff concernant la poursuite de l'équipement de défibrillateurs automatiques externes sur le territoire communal en couvrant au mieux l'ensemble de la population*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019, Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff se félicitait de la mise en place de quatre défibrillateurs sur le territoire communal en expliquant le rôle important de ces appareils lors d'un arrêt cardiaque ainsi que de leur facilité d'utilisation par chaque citoyen.

Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff demandait à la Municipalité d'améliorer la couverture actuelle à plusieurs endroits de notre commune, notamment à Gressy, par son éloignement relatif ainsi que les Rives du Lac, Y-Parc et le terrain des Vuagères. Il précise qu'il peut être pertinent aussi d'équiper certains quartiers d'habitations.

Le texte de son postulat figure en annexe.

### **Les démarches effectuées**

La Municipalité a étudié cette proposition et a décidé d'y donner suite. Quatre défibrillateurs d'accès public 24h/24 avaient déjà été mis en place en mars 2019, soit à la Place Bel-Air (près de la clinique dentaire), à la plage (entre le restaurant et le kiosque), à la rue de la Plaine (côté Château) et aux abords du Centre sportif des Isles.

En date du 15 juillet 2020, deux défibrillateurs supplémentaires ont été posés en notre ville, l'un dans le secteur d'Y-Parc, au croisement de l'Avenue des Sciences – rue Galilée et l'autre au giratoire des Cygnes, côté rue du Parc. Ces appareils sont placés dans des armoires sur des supports indépendants de type « borne », reconnaissables de loin grâce à leur couleur verte et à leur signalétique. Une carte figurant ces emplacements est disponible sur le site [mapnv.ch/defibrillateurs](http://mapnv.ch/defibrillateurs) ; elle est jointe en annexe.

Les emplacements ont été déterminés après concertation avec les services de la Ville concernés, sur la base de critères d'accessibilité, des contraintes techniques, de cohérence géographique par rapport aux équipements déjà en place et d'intégration au domaine public.

Les zones périphériques et les villages n'ont pas été retenus dans un premier temps pour privilégier des secteurs impactant le plus grand nombre possible d'utilisateurs. De plus, il n'est pas possible de placer des défibrillateurs à Gressy et Sermuz sans infrastructures onéreuses en l'état.

## Conclusions

Le postulat va dans le sens des préoccupations de la Municipalité, qui a décidé la pose de deux défibrillateurs supplémentaires. L'étape suivante consiste à évaluer et analyser sur deux ans l'utilisation des défibrillateurs actuellement en place afin d'étudier l'opportunité d'élargir la pose de ces appareils dans les quartiers périphériques.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat du 3 octobre 2019 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff concernant la poursuite de l'équipement de défibrillateurs automatiques externes sur le territoire communal en couvrant au mieux l'ensemble de la population.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

## Annexes :

- (1) Postulat du 3 octobre 2019 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff
- (2) Emplacements des défibrillateurs sur le territoire communal

Projet de postulat séance de conseil communal du jeudi 3 octobre.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le territoire communal est depuis cette année équipé avec 4 Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE). C'est une excellente nouvelle car ce type d'équipements peut sauver des vies. La défibrillation précoce, associée à un massage cardiaque, augmente fortement les chances de survie d'une personne qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte. Un DAE est très simple à utiliser ce qui permet à tout un chacun de le mettre en place. Avec cette technologie, chaque citoyen est donc qualifié pour coller les électrodes sur la poitrine d'une personne en arrêt cardio-respiratoire et laisser l'appareil faire le nécessaire.

La machine peut décider de dé-fibriller ou, si nécessaire, une voix synthétique peut inviter à un massage cardiaque si le passant sait le faire.

La couverture actuelle pourrait être améliorée à plusieurs endroits de notre commune. Gressy pourrait en bénéficier par éloignement relatif ainsi que les Rives du Lac, Y-Parc, et le terrain des Vuagères où plusieurs types d'activités sportifs sont présents. Il peut être pertinent aussi d'équiper certains quartiers d'habitation et de définir les emplacements avec les représentants locaux.

Avec ce postulat, le conseil communal demande à la Municipalité de poursuivre l'équipement en DAE sur le territoire communal en couvrant au mieux l'ensemble de la population.

Brian Oosterhoff





**Secrétariat général**  
Place Pestalozzi 2, case postale  
CH-1401 Yverdon-les-Bains



# Plan de situation

## Emplacement des défibrillateurs

Etabli en juillet 2020 par le SIT de la ville d'Yverdon-les-Bains avec le logiciel QGIS  
© Géodonnées: Ville d'Yverdon-les-Bains, Etat de Vaud, contributeurs OpenStreetMap

Créé le: 22.07.2020

Auteur: SIT/BES

Plus d'informations sur  
[mapnv.ch/defibrillateurs](http://mapnv.ch/defibrillateurs)

### Légende



**Défibrillateur**

